Société coopérative de cautionnement : "Saffa" : pour les femmes exerçant une profession indépendante

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **35 (1947)**

Heft 740

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-266335

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J. A. Universitaire Gve

8 NOVEMBRE 1947 — GENEVE TRENTE-CINQUIEME ANNÉE — No 740

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît tous les quinze jours le samedi

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.—
» 6 mois . . . . . » 3.50
ETRANGER . . . . . » 8.—
Le numéro . . . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

Même en temps de paix, la vie de tous les jours est un champ de bataille où le sort de la nation est engagé.

E. BOVET.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

AARAU

L'automne est une saison propice aux congrès et assemblées. Aussi les déléguées se sont-elles réunies nombreuses à l'assemblée générale de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses, qui a tenu ses assises à Aarau, les 18 et 19 octobre. Apparemment, elles ne s'étaient pas laissé effrayer par le copieux programme de ces deux journées.

Ce fut Mme Jeannet-Nicolet, présidente, qui ouvrit la séance et salua la présence de Mme J. Eder-Schwyzer, présidente du Conseil international des femmes, de Mlle Ritli, déléguée de l'Office fédéral de l'alimentation, de Mme Vischer-Alioth, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, ainsi que les représentantes de diverses associations féminines qui travaillent en étroite collaboration avec l'Alliance. Puis Mme Jeannet passa immédiatement au rapport du comité sur l'exercice écoulé, rappelant que l'Alliance prit part à plusieurs congrès internationaux, à Philadelphie, à Paris et à Montreux.

Le travail effectué par les commissions a été très important : des femmes appartiennent maintenant à plusieurs commissions extraparlementaires : commission de la Croix-Rouge - Secours aux enfants, commission pour le travail à domicile, commission pour le service de maison, etc. A part cela, l'Alliance poursuit son propre travail dans des commissions juridiques et économiques, d'hygiène, d'éducation et de relations internationales. Enfin, elle est représentée dans le Don Suisse, Pro Helvetia et toutes les associations qui s'occupent des problèmes sociaux, économiques et moraux de notre pays.

* * *

La partie administrative se poursuit par les rapports de la trésorière et des vérificatrices. Les comptes, présentés par Mme Wartenweiler (Glarisegg) ont été approuvés, avec un déficit de 3.420,— fr. sur un total de dépenses de 15.882,— fr. Puis on passa aux élections. Le mandat triennal du comité étant arrivé à son terme, plusieurs membres n'acceptent pas le renouvellement de leur charge. Ce sont Mmes de Montet, Schönauer, Nef et Schlatter. Le nouveau comité est élu à la presqu'unanimité. Membres nouveaux : Mmes Haemmerli-Schindler, Jean Carrard, Zürcher-Schelling et Kellerhals. Membres réélus : Mmes Jeannet-Nicolet, Cuénod, Wartenweiler, Weibel, Dr. Girod, Debrit-Vogel et Nägeli.

Entre-temps, Mlle Clara Nef a rappelé en termes émouvants la mémoire de Mme Alice Rechsteiner, disparue l'été dernier, qui fit preuve, des années durant, d'un dévouement complet au service de la bonne cause.

* * *

Suivirent les vivants exposés de Mme Eder-Schwyzer et de Mlle Dr. Renée Girod sur le congrès de Philadelphie. C'est déjà aux Etats-Unis qu'avaient eu lieu les premières tentatives d'organisation féminine mondiale, en 1893. Dix ans plus tard, la Suisse adhérait à ce mouvement. Mme Eder provoque dans l'auditoire des réactions diverses lorsqu'elle nous apprend que certaines déléguées n'ont pas élu sans effroi une présidente internationale appartenant à un pays où les femmes n'ont pas le droit de vote ! Et Mlle Dr. Girod relève peu après que pour la plupart des pays, la question du rôle de la femme dans l'Etat ne se pose plus, puisqu'elle possède les mêmes droits que l'homme. En Europe, seuls l'Espagne, le Portugal et la Suisse n'ont pas encore accordé le droit de vote aux femmes. Il faut mentionner aussi la Belgique qui se trouve dans une situation intermédiaire, les femmes y étant, en effet, éligibles, mais ne pouvant pas toutes voter.

Parmi les problèmes qui retinrent l'attention des déléguées, Mme Eder cite celui de la liberté d'information, de même que celui des races. Les relations entre blancs et gens de couleur subissent actuellement une évolution importante dans les pays et continents où vivent des races différentes : Etats-Unis, Afrique, etc. Je ne m'étendrai pas davantage sur les échos du congrès de Philadelphie, puisqu'il a déjà fait l'objet de plusieurs articles dans ce journal.

* * *

Quelques-unes des commissions d'étude de l'Alliance nationale firent connaître ensuite les résultats de leurs travaux. Un exposé fort clair de Mme A. Leuch nous mit au courant des difficultés qu'ont éprouvées, du fait des bouleversements dus à la guerre, les femmes suisses mariées à des étrangers. Une revision de la loi s'impose dans ce domaine.

Me A. Quinche traita également une question juridique en prenant, comme point de départ, un questionnaire adressé par le Conseil économique et social de l'ONU à la Guilde des coopératives de Suisse. Ce questionnaire, qui sera sans doute suivi d'autres, se préoccupe uniquement du droit public de la femme dans chaque pays, c'est-à-dire du vote, des libertés civiques, de l'accès aux services publics. Pour y répondre, des spécialistes se sont mises à l'œuvre et Me Quinche nous cite quelques réponses intéressantes : Dans 12 cantons, les femmes peuvent être juges au Tribunal des mineurs, dans 8 cantons, juges au Tribunal de prud'hommes ; dans 10 cantons, elles ont le droit d'élire les membres des Conseils de prud'hommes, dans 8 cantons, ceux du Consistoire.

On croit rêver lorsqu'on apprend que dans le canton de Glaris, par exemple, il n'y a encore aucune institutrice attitrée. A Nidwald, par contre, on compte plus de femmes que d'hommes dans l'enseignement. Mesure d'économie : il s'agit de religieuses.

Les femmes sont admises dans les administrations fédérales, mais uniquement à des postes inférieurs, avec des possibilités d'avancement extrêmement limitées. Il est pourtant un domaine où une généreuse égalité leur est accordée, ... c'est celui des impôts.

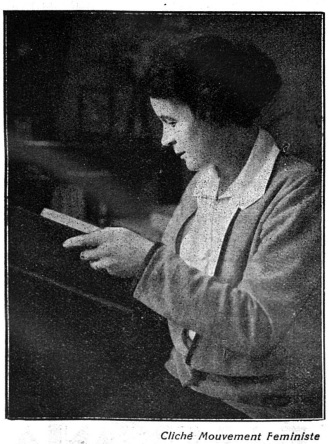
C'est au tour de Mlle Suzanne Preiswerk de prendre la parole. Son exposé de la situation économique suisse, qui n'a pas apporté des éléments très nouveaux, est suivi de celui de Mme Jean Carrard, membre de la commission du contrôle des prix, qui nous parle des débats récents sur le prix du lait. Dans la mesure de leurs moyens — qui sont surtout informatifs — les femmes suisses doivent lutter contre la réalisation de trop gros bénéfices par les intermédiaires entre producteur et consommateur.

L'ordre du jour se termine par un appel de Mme Haemmerli-Schindler en faveur de l'Action de secours des femmes suisses. Elle vient d'effectuer un voyage à travers l'Allemagne et c'est en toute connaissance de cause qu'elle décrit la misère effroyable qui règne dans ce pays.

* * *

Le thème d'étude central de cette assemblée, à savoir le problème des bars et dancings, fut longuement traité le dimanche matin. Cinq conférenciers se succédèrent à la tribune, qui examinèrent le problème sous des angles très divers : aspect médical, aspect psychologique, aspect juridique, etc. Comme il est difficile de résumer, en peu de lignes, cinq exposés sur le même sujet, je ne suivrai pas rigoureusement l'ordre logique : exposé de la situation ; causes ; moyens d'amélioration.

La situation présente fut décrite principalement par M. Max Bobst, commissaire de la police municipale de Zurich, et par Mlle Denise Lecoultre, du Secrétariat féminin suisse. Il en ressort qu'une propor-



Cliché Mouvement Feministe

Mlle A. MARTIN
auteur de la conférence dont il est question dans l'article ci-contre.

Pour les femmes exerçant une profession indépendante

Société Coopérative de cautionnement „SAFFA"

La « Saffa », société coopérative de cautionnement des femmes suisses, qui compte 606 sociétaires avec un capital social de fr. 436.600, a tenu, à Zurich, le 25 octobre sous la présidence de Mlle Aellig (Berne), son assemblée générale annuelle, laquelle a approuvé la gestion du comité et les comptes, vérifiés par Mlle G. Lüthi, expert comptable à Berne. Le compte d'exploitation a été influencé par l'augmentation des salaires de fr. 5.000 ; grâce à de plus fortes recettes d'intérêts et aux rentrées de pertes anciennes, le compte de profits et pertes accuse un excédent de recettes de fr. 3.246,97, ce qui a permis de verser fr. 2.000 au fonds de réserve et de reporter à nouveau fr. 892,80.

Au cours de l'exercice précédent, la « Saffa » a effectivement souscrit à 51 cautionnements pour fr. 198.500,—, soit 56 crédits pour des entreprises existantes, dix pour des reprises de commerces, six pour l'ouverture d'ateliers, de cabinets, etc., sept pour le perfectionnement professionnel, plus deux cautions. C'est ainsi que la société a accordé son aide pour l'ouverture d'un cabinet pour une femme médecin, spécialiste qualifiée, pour l'ameublement d'une pension, pour l'installation d'un atelier de tricotage à domicile, etc. ; elle a permis à une étudiante en médecine, à une assistante sociale, à une infirmière visiteuse, à une maîtresse de dessin et à une interprète de poursuivre leurs études.

Depuis le début de son activité, en 1932, la « Saffa » a fait 740 cautionnements pour une somme de fr. 1.982.457,—, dont 250 dans le canton de Zurich pour fr. 659.209,—, 159 dans le canton du Berne, pour fr. 380.458,—, 57 dans le canton de Vaud pour fr. 143.000,— ; il y en a eu 96 dans le commerce des textiles, la confection, la mercerie, 54 dans l'alimentation, 48 pour des gérantes de succursales, des caissières, 38 pour des coiffeuses, des pédicures, des masseuses, 32 dans la couture et la fourrure, 56 pour des pensions privées et d'étrangers, 19 pour des restaurants sans alcool, des foyers pour tous, des cafés-restaurants, 11 pour de petits élevages et la culture maraîchère, 20 à des femmes médecins, 15 à des gardes-malades et à des nurses, etc., etc.

La surveillance des bénéficiaires s'exerce par des rapports réguliers exigés par la société, par le contrôle de la comptabilité, l'établissement des comptes annuels, par des visites périodiques et des entretiens. La société attache une grande importance à la tenue d'une comptabilité régulière, aux visites aux bénéficiaires de cautionnements pour les voir travailler.

La réserve observée pendant la guerre dans la reprise et l'ouverture d'exploitations a fait place à une tendance opposée ; il faut maintenant mettre en garde contre des entreprises inconsidérées et insuffisamment financées. Nombreuses sont les femmes qui cherchent du travail pour rétablir l'équilibre d'un budget compromis par le renchérissement du coût de la vie. Mais elles oublient que la double charge du travail ménager et du travail professionnel finit par avoir de fâcheuses conséquences pour la famille ; la direction d'une entreprise qui accapare tout le temps d'une femme fait disparaître généralement le gain obtenu dans les dépenses supplémentaires du ménage.

La femme à la tête d'un commerce ou d'une exploitation quelconque a des problèmes particuliers à résoudre. En dehors de son affaire, elle s'occupe presque toujours du ménage, passe ses soirées et ses dimanches à laver et à raccommoder. Souvent il y a des enfants qui ont besoin de leur mère ; les heures de liberté sont rares et il est souvent impossible, des années durant, de prendre des vacances. Le temps manque généralement pour examiner, à tête reposée, les questions d'affaires et pour entretenir des relations profitables, comme en ont les hommes par le service militaire, leur activité dans les sociétés, leur appartenance à un parti politique.

Les conseils que les directrices de la « Saffa » sont appelées à donner au cours de leurs visites, ne sont pas exclusivement de nature commerciale. Elles discutent souvent des soucis personnels, dont la libération est parfois très importante pour la bonne marche de l'affaire. Leur activité trouve donc son complément indispensable lorsqu'elles interviennent pour persuader les femmes que le contrôle et la surveillance de leur propre entreprise leur imposent un travail suffisant à les occuper tout le jour sans être surchargées encore de petits travaux, qu'elles devraient, de temps à autre, pouvoir jouir d'une détente. Les conseillères de la « Saffa » s'adressent aussi aux enfants pour les encourager à mieux aider leur mère ; elles interviennent parfois auprès du mari pour qu'il comprenne qu'il ne doit pas trop exiger de sa femme.

L'assemblée a été suivie d'une intéressante causerie de Mlle Anna Martin sur « la femme exerçant une profession indépendante, dans sa lutte pour l'existence ».

S. B.

